

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-POL-SUR-MER A DÉMISSIONNÉ

Cette décision a été prise pour protester contre le mandat de six ans

Après la démission du conseil municipal de Saint-Pol-sur-Mer, qui s'est tenu à l'Hôtel de Ville, hier samedi, le maire, M. Charles Duriez, et tous les conseillers, moins une voix, ont décidé d'adresser leur démission collective à M. le sous-préfet de Dunkerque.

Cette décision a été prise pour protester contre le mandat municipal de six ans.

Outre d'ailleurs, à ce sujet, la déclaration faite par M. Charles Duriez, maire de Saint-Pol-sur-Mer :

Lors de la campagne électorale de 1935, nous nous sommes engagés à donner, si nous étions élus, 45 jours de mandat à la disposition du corps électoral au bout de quatre ans. La manifestation du mandat de six ans que les Chambres viennent de voter...

Nous estimons que le mandat de six ans est un attentat à la démocratie, social et au suffrage universel. Les élus doivent, en effet, se priver pour donner leur mandat à des électeurs qui ne sont pas leurs électeurs.

Après avoir refusé de notre section socialiste, nous avons, au cours de nos réunions de 1939, qui sont toujours publiques, nous sommes allés au devant de la proposition de mandat de six ans, mais nous avons refusé de voter.

Constatant que certains bruits ont couru, et que la décision n'est pas prise, nous avons décidé de nous adresser à M. le sous-préfet de Dunkerque.

Tous les conseillers, sauf M. Jean Depoix, ont approuvé la décision. La lettre de démission qui sera adressée à M. le sous-préfet de Dunkerque.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Mortel accident d'auto à Tourcoing

M. Depoix, tisserand, demeurant à Hondeur, passant à vélo, rue Gambetta, à Tourcoing, lorsqu'il était en train de traverser la rue, a été heurté par l'auto que pilotait M. René Lecocq, employé de commerce, à Roubaix.

Poursuivi pour homicide par imprudence, M. Lecocq fut condamné par le Tribunal Correctionnel de Lille à 100 francs d'amende et à payer à Mme veuve Depoix, partie civile, 20.000 francs de dommages-intérêts et des rentes viagères de 600 francs à chacun des six enfants de la victime.

Après avoir confirmé précédemment la sanction pénale, la Cour confirme le chiffre de l'indemnité allouée à la veuve de la victime et fixe à 12.000 francs le capital de la rente qui sera versée à chacun des enfants.

Un écho du crime de la Cour du Lion-d'Or, à Lille

On n'a pas oublié dans quelles circonstances le cheminot Boquet fut assassiné au cours d'une nuit de mai 1923, à Lille.

Qu'il nous suffise de rappeler qu'il y a quelques mois, Raymond Escoubas, la sœur du fameux Timin le bagnard, employé chez M. Brocard, place du Lion-d'Or, fut inculpé de détournements au préjudice de son patron avec lequel elle était au mieux.

Raymond Escoubas expliqua alors qu'elle avait été entraînée à voler parce qu'un individu de mauvaise renommée, Gustave Vandamme, ce tressin disant avoir été témoin du crime de la Cour du Lion-d'Or — menaçait de dénoncer son frère comme l'auteur du crime, si elle ne lui fournissait pas de l'argent, sans cesse d'argent... Depuis 1931, elle avait ainsi obtenu, pour les lui donner, 60.000 fr. environ.

Un purge fut tendu à Vandamme et, le 20 janvier, rue de Gand, il fut arrêté au moment où Raymond Escoubas lui remettait huit billes de 100 francs enveloppées dans un journal.

Mais Raymond Escoubas, Vandamme nia avoir voulu faire chanter Raymond Escoubas.

D'autre part, celle-ci avoua que son père avait profité de ses vols et qu'il était fait ouvrir un compte en banque, à Lille.

À la suite de cela le tribunal correctionnel condamna Raymond Escoubas à un an de prison, Gustave Vandamme à six mois de la même peine, et dix ans d'interdiction de séjour ; Bertrand Escoubas à six mois de prison.

En appel, M. le procureur général a prononcé la condamnation de Vandamme et sollicite son acquittement.

M. Sorlin plaide la bonne foi de Bertrand Escoubas.

M. le procureur général a tenu à atténuer la culpabilité de Raymond Escoubas. La Cour élève à deux ans la peine de prison infligée à Raymond Escoubas, mais elle le déclare innocent de l'innocence de Vandamme et sollicite son acquittement.

Recel d'auto à Lille

Poursuivi sous cette inculpation, Joseph Janssens avait été condamné à deux ans de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

La Cour confirme le premier jugement.

Bandits de grands chemins

Jean Verbeest, dit Eugène Delcroix, avait, à Gondcourt, vers 2 heures du matin, attaqué un passant, M. Foulon, qu'il dépouilla de son pardessus et de quelques centaines de francs.

Le tribunal correctionnel de Lille condamna les deux prévenus à 18 mois de prison chacun, et à cinq ans d'interdiction de séjour.

Après plaidoiries de Me Gabrielle Jaumant pour Eugène Delcroix, et de Me Levassieur pour Verbeest, la Cour confirme la décision des premiers juges.

Un cheval de retour peu commode

Le tribunal de Cambrai, jugeant Dominique Haise, de Neuville-Saint-Rémy, pour un vol de bicyclette et une infraction à une interdiction de séjour, le condamna à huit mois et quatre mois de prison ainsi qu'à la réclusion.

Au prononcé du jugement, Haise injuria le tribunal et saisit son sabot de déterré pour le lancer sur les juges. Il fut empêché par les gendarmes de service.

L'ergolisme fut condamné, séance tenante, à deux ans de prison.

En appel, la Cour confirme le premier jugement.

La comtesse se pourvoit en cassation

Bien que condamnée à une peine de prison avec sursis, la comtesse de Montjou, a signé un pourvoi en cassation. Elle estime que la Cour aurait dû « démettre l'exception de jeu soulevée par elle pour les 60.000 francs qu'elle doit au Casino de la Forêt, à Paris-Plage.

LE PLUS VIEIL ÉTUDIANT DE FRANCE

C'est M. A. LIÉVIN, âgé de 60 ans, de Marcoing, qui vient d'obtenir le titre d'ingénieur-docteur

Le titre d'ingénieur-docteur vient d'être décerné avec la mention très honorable, à M. Auguste Liévin, ingénieur des Arts et Manufactures.

M. A. Liévin, certainement est le plus vieux étudiant. France, il est âgé de 60 ans — a soutenu brillamment, devant

la Faculté des Sciences de Nancy, les thèses suivantes :

1. Sur le Calcul des constructions complexes ; 2. Energie de déformation élastique ; 3. Théorie de Castigliano (propositions données par la Faculté).

Ajouter que M. Liévin est actuellement directeur général de la Cimenterie S.A.C.A.C., à Marcoing.

Ses amis et ses nombreux, sont unanimes à le féliciter.

POUR L'ÉRECTION DU MONUMENT AU MARÉCHAL FOCH, A LILLE

Le comité continue depuis le 22 avril 1939, pour l'érection d'un monument au Maréchal Foch, à Lille, s'est tenu vendredi 17 h. 30, en la salle d'honneur de l'Hôtel des canonniers, sous la présidence de M. Amic Godard, président.

Il a été donné lecture des résultats enregistrés à l'heure actuelle :

Communes ayant envoyé leur participation à la souscription : N. 4, 28 ; D. 2, 3 ; G. 1, 2 ; S. 1, 2 ; A. 1, 2 ; E. 1, 2 ; L. 1, 2 ; R. 1, 2 ; F. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1, 2 ; U. 1, 2 ; V. 1, 2 ; W. 1, 2 ; X. 1, 2 ; Y. 1, 2 ; Z. 1, 2 ; A. 1, 2 ; B. 1, 2 ; C. 1, 2 ; D. 1, 2 ; E. 1, 2 ; F. 1, 2 ; G. 1, 2 ; H. 1, 2 ; I. 1, 2 ; J. 1, 2 ; K. 1, 2 ; L. 1, 2 ; M. 1, 2 ; N. 1, 2 ; O. 1, 2 ; P. 1, 2 ; Q. 1, 2 ; R. 1, 2 ; S. 1, 2 ; T. 1